

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 juillet 2011

2011 DASES 367G Subvention à l'association Arts, cinéma et enseignement (11e) au titre de 2011.
Montant : 2. 500 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Arts, cinéma et enseignement ;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission,

Délibère :

Art. 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros au titre de 2011 est attribuée à l'association Arts, cinéma et enseignement située 3, rue du Général Guilhem 75011 PARIS (X01990 – simpa 43484 – dossier 2011_05094).

Art. 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.